



CONSEIL MUNICIPAL DE VILLEBON-SUR-YVETTE DU 20 MARS 2026

Le 20 mars 2026 à vingt heures et trois minutes, le Conseil municipal de la Commune de Villebon-sur-Yvette, régulièrement convoqué le 16 mars 2026, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Victor DA SILVA, Maire.

Présents :

M. Victor DA SILVA, Mme Michèle BOULANGER, M. Romain MILLARD, Mme Anne GRAVELEAU, M. Olivier LEHOUSSEL, Mme Nathalie PLUMAIL, M. Michel CINOTTI, Mme Dominique ROUSSEAU, M. Fathi AÂRAB, Mme Lili-Rose BLANCHARD, M. Pascal FOURNIOUX, Mme Sarah DEGENNE, M. Christophe OLIVIER, Mme Sandrine LEMONNIER, M. Mickaël DA CONCEIÇÃO, Mme Virginie POLIZZI, M. Nicolas MORIN, Mme Karine LORIN, M. Ismaïl MESLOUB, Mme Francine NEGRO, M. Fernando MACHADO, Mme Anaïs BONNAMY, Mme Chloé BERTHAUD, M. Carmelo RANDAZZO, Mme Anaïs LEMONNIER, M. David POLIZZI, Mme Ophélie GUIN, M. Régis VAILLANT, Mme Marina BOUTAULT-LABBE, Mme Fanny DUTILLIEUX, M. Gilles MORICHAUD, Mme Amina ABICHOU.

Absent excusé représenté :

M. Patrick COSSARD – pouvoir à M. Michel CINOTTI

SECRÉTAIRE :

M. Christophe OLIVIER.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cette délibération compte tenu de sa télétransmission à la Préfecture et de sa publication sur le site de la Ville le 23 mars 2026.

En application des dispositions des articles R421-1 et suivants du code de la justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif, 56 avenue de Saint-Cloud 78000 VERSAILLES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

La juridiction peut être saisie de manière dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.



ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2122-1 à L. 2122-17,

Vu la délibération n°2026-03-001 du 20 mars 2026 relative à l'élection du Maire,

Vu la délibération n°2026-03-002 du 20 mars 2026 fixant à 9 le nombre d'adjoints au Maire,

Considérant qu'il convient de procéder à l'élection des adjoints au Maire au scrutin de liste à la majorité absolue aux deux premiers tours, à la majorité relative au troisième tour le cas échéant, sans panachage ni vote préférentiel,

Vu la note de synthèse adressée aux Conseillers municipaux,

Considérant le rapport du Maire,

Après appel à candidatures en séance,

Considérant la liste déposée,

Après que chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc,

Après dépouillement, les résultats du premier tour de scrutin sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 33
- Nombre de bulletins : 33
- Bulletins blancs ou nuls : 6
- Suffrages exprimés : 27
- Majorité absolue : 14

Nombre de voix obtenues par la liste présentée par M. Romain MILLARD : 27

SONT ELUS adjoints au Maire, à la majorité absolue, à l'issue du premier tour de scrutin avec 27 voix :

- 1^{er} Adjoint : M. Romain MILLARD
- 2^{ème} Adjoint : Mme Michèle BOULANGER
- 3^{ème} Adjoint : M. Olivier LEHOUSSEL
- 4^{ème} Adjoint : Mme Anne GRAVELEAU
- 5^{ème} Adjoint : M. Michel CINOTTI
- 6^{ème} Adjoint : Mme Nathalie PLUMAIL
- 7^{ème} Adjoint : M. Fathi AARAB
- 8^{ème} Adjoint : Mme Dominique ROUSSEAU
- 9^{ème} Adjoint : M. Pascal FOURNIOUX

et immédiatement installés, prenant rang dans l'ordre ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré à Villebon-sur-Yvette, le 20 mars 2026,



Le Maire,

Victor DA SILVA

Le Secrétaire,

Christophe OLIVIER

Publié sur le site de la Ville pour une période de deux mois à compter du 23 mars 2026.